

Accusé de réception
02A-212002709-20230415-2023-3-B-BF
Accusé certifié
Réception par le Préfet : 17/04/2023
Affichage : 17/04/2023



DÉPARTEMENT

DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE de SARI D'ORCINO (2)

DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION (1)

DU CONSEIL SARI D'ORCINO

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 15 Avril 2023
concernant l'approbation du compte de gestion présenté
par M. Toussaint Rossi, receveur

Le Conseil municipal Le Conseil du SARI D'ORCINO Le Comité syndical (1)

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures;

Considérant _____

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Désignation de la collectivité ou de l'établissement.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (1) ;

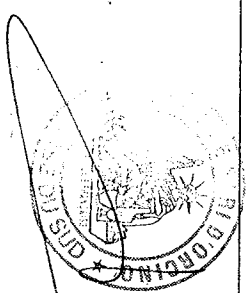
- Ou demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés, d'exiger (1) :

~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~
~~_____~~

Fait et délibéré à Saint-Omer le 15 Avril 2023

Ont signé au registre des délibérations : Mmes et Mes Les conseillers municipaux présents.

Pour expédition conforme :



(1) Rayer la mention inutile.

